

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2018_037

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 juin 2018

Nombre

de Conseillers en exercice 13

de Présents 9

de Votants 9

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**DEMANDE DE FODAC
RENOVATION SALLE
POLYVALENTE**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Jean-Marie MARTIN
Excusés : Georges MARTEL, Christine HAMOT, Thierry JAUFFRED
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Christophe PEREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 20/06/2018

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier chaque année d'une aide financière du conseil départemental dans le cadre du Fonds départemental d'appui aux communes.

Ce fond a été instauré pour faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement communales, d'acquisition de matériel ou de travaux de voirie une année sur 2.

Le taux de subvention maximal pour la commune est de 50% HT du montant de l'opération, la subvention est plafonnée à 8 500.00 Euros.

Madame Le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental pour la rénovation des menuiseries et le remplacement des équipements de la partie cuisine de la salle polyvalente Yann Simeoni et de s'engager à financer la part non subventionnée des travaux.

Plan de Financement

DEPENSES	Montant HT en €	RESSOURCES	%	Montant en €
Remplacement des menuiseries	16 426.20	Département (plafond)	34.50	8 500.00
Remplacement du mobilier partie cuisine	8 200.00	Autofinancement HT (21 051.40 € TTC)	65.50	16 126.20
TOTAUX (29 551.40 € TTC)	24 626.20			24 626.20

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et autorisent Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de l'aide financière

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

